



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 mai 2021. Délibération 2021-18

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Objet : Commission extra-municipale jardins partagés

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite créer une dynamique partagée entre les habitants et les élus pour la création de nouveaux jardins partagés dans différents quartiers de la commune.

En effet, la localisation, le type de jardins (pleine terre, bacs, vergers), la superficie des parcelles, leur mode de gestion feront l'objet de propositions et de discussions, qui permettront d'adapter au quartier, aux porteurs de projets, la définition de chaque type de jardins.

Il est donc proposé de créer une commission extra-municipale, composée de huit habitants et de quatre élus, dont la présidente.

Il sera fait appel au volontariat des habitants pour composer cette commission. Une attention sera portée à la diversité géographique des habitants constituant la commission. Si parmi les volontaires, un quartier se trouvait surreprésenté, le nombre de représentants sera limité à une personne par quartier.

Trois élus, deux de la majorité municipale, un de la minorité, participeront à cette commission, qui sera présidée par Virginie Lopez, première adjointe en charge de l'environnement, du cadre de vie et de l'aménagement.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Décide la création d'une commission extra-municipale « jardins partagés » dont l'objet et la composition sont détaillés ci-dessus ;

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.